



COMMISSION DE RÉVISION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Rapport d'activité 2013

La commission est composée de :

Ferry-Wilczek Bruno (Président) - Burlot Bertrand - Danel Vincent (APL) - Davit Hélène - Gensac Véronique - Jean Dominique - Landreau Jean-Christophe - Moal Patrick (APL) - Pouleau Jean-Pierre - Goueslain Yves (réfèrent technique) - Cuizinaud François (réfèrent technique) - Bouvard Jacky (réfèrent technique) - Maurel Sophie (réfèrent secrétariat).

Rappel sur les travaux de 2012

Le président de la FFVL nous avait demandé de travailler sur la rénovation des statuts types des ligues et des CDVL. Il est aussi apparu nécessaire de travailler en parallèle sur la rénovation des statuts types des clubs, de façon à rendre l'ensemble le plus cohérent possible.

Un important travail de confrontation des textes a permis de fusionner les éléments les plus intéressants et les plus complets dans un même canevas.

L'objectif était de ne pas bouleverser le fonctionnement de nos ligues, CDVL et clubs, qui donne jusqu'ici globalement satisfaction (pour peu que chaque acteur connaisse et s'applique à lui-même ses propres statuts) ... avec une éthique suffisante et dans le souci de l'intérêt général du Vol libre.

Après de nombreuses modifications et des allers et retours de textes provisoires, les projets ont été présentés et débattus lors du CD fédéral du 8 décembre 2012.

Travaux de 2013

La mission s'est poursuivie avec le même objectif. La FFVL a alors consulté les présidents des ligues et CDVL et la commission fédérale a ensuite étudié les réponses et intégré progressivement les différentes remarques effectuées par les acteurs ayant répondu.

Les projets ont été présentés au comité directeur fédéral à plusieurs reprises en 2013 et les évolutions ont systématiquement donné lieu à explication et débat.

Le comité directeur fédéral a effectué quelques modifications et a ensuite approuvé :

- les statuts types des clubs le 12 octobre 2013,
- les statuts types des structures territoriales le 7 décembre 2013.

Sur le fond, on rappelle les évolutions significatives par rapport aux anciennes rédactions :

- le renvoi aux règles et aux structures fédérales pour un certain nombre de cas et de problématiques :
 - les modalités électorales des ligues et CDVL sont celles de la FFVL,
 - le pouvoir disciplinaire et la lutte anti-dopage sont du ressort de la FFVL,
 - en l'absence de règlement intérieur, le règlement intérieur fédéral s'applique aux endroits indiqués, pour tout ce qui n'est pas contraire aux statuts,
 - en l'absence de création de tel ou tel délégué ou commission (médical, formation, compétition, etc.), les prérogatives sont assurées par la commission nationale ;
- la définition et le rôle de la commission de surveillance des votes lors des AG ;
- la limitation à 40 % du nombre d'élus d'un même club au sein du CD de ligue ou CDVL,
- la faculté, pour la FFVL, de convoquer l'assemblée générale d'une structure territoriale ou d'un club en cas de carence de ses dirigeants ou de grave conflit interne, pour y proposer la révocation du CD, le changement des statuts, voire la dissolution ;
- la définition plus précise des règles de transmission des documents officiels à la FFVL et aux instances publiques.



Perspectives d'application

Les statuts types sont désormais publiés sur le site Internet fédéral.

Concernant les structures territoriales (ligues et CDVL), la FFVL incite fortement à l'adoption des nouveaux statuts, dans la mesure où leurs avantages permettent de :

- donner une boîte à outils plus précise et cohérente aux équipes dirigeantes,
- favoriser un fonctionnement plus harmonieux, surtout en cas de turbulences,
- permettre à la FFVL d'intervenir en cas de carence ou de grave problème interne.

Concernant les clubs, la FFVL incite leurs dirigeants à les lire et à les comparer avec leurs statuts actuels, de façon à leur permettre d'établir des règles adaptées à leur personnalité et à la nécessité d'une certaine rigueur de fonctionnement.

Autres activités de la commission en 2013

Différents CDVL et clubs souhaitent désormais adopter les nouveaux statuts : ceci constitue la reconnaissance de l'importance du travail effectué par la commission durant les années passées.

Ces structures consultent désormais la FFVL avant leur approbation, ce qui met en place une importante synergie entre nos différents échelons : le secrétariat (merci Sophie et Claude) étudie les projets de statuts transmis et questionne la commission fédérale sur les points potentiellement délicats. Nos CDVL et clubs ont aussi de bonnes idées qui seront progressivement intégrées dans les futures moutures des statuts-types.

De plus, à la demande du président de la FFVL, la commission a donné son avis sur l'aspect juridique et formel d'un conflit au sein d'un CDVL ayant connu des turbulences en 2013, compliquées par l'élection des élus selon des règles électorales non conformes aux règles fédérales. Lesquelles devaient ensuite être corrigées lors d'une AG extraordinaire.

Perspectives pour 2014

La commission reste au service de la FFVL et de ses structures territoriales et associatives pour apporter tout avis sur l'interprétation des statuts ou toute suggestion sur des possibilités de modifications.

Si le comité directeur fédéral le souhaite, la commission peut :

- réfléchir à l'évolution des règles de désignation des élus du comité directeur (notamment pour déconnecter les droits de vote des OBL du nombre de licences délivrées... puisqu'on souhaite que les OBL incitent à la prise de licence dans les clubs),
- travailler sur le règlement intérieur type des structures territoriales (ligues et CDVL), voire des clubs... ce qui peut induire aussi de modifier le règlement intérieur fédéral.

Bien sportivement,

pour la commission fédérale de révision des statuts et règlements



Bruno Ferry-Wilczek
ancien président de club, de CDVL et de ligue